

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.20.2018

Page 1 sur 9

Oxyde de calcium, qualité laboratoire

SECTION 1 : Identification

Identificateur du produit

Nom du produit : Oxyde de calcium, qualité laboratoire

Code produit : S25227A

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : Non déterminé ou non disponible

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Détails du fabricant ou fournisseur

Fabricant :

AquaPhoenix Scientific
860 Gitts Run Road
Hanover
PA 17331
(717) 632-1291

Fournisseur :

Fisher Science Education
6771 Silver Crest Road
Nazareth
PA 18064
800 955-1177

Ligne d'urgence :

États-Unis

Numéro de téléphone d'urgence : 800-255-3924

SECTION 2 : Identification de danger

Classification SGH :

Troubles sévères des yeux, catégorie 1

Irritation de la peau, catégorie 2

Toxicité spécifique pour l'organe cible - exposition unique, catégorie 3, irritation respiratoire.

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H318 Provoque de sérieuses lésions aux yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée

H335 Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Déclarations de mise en garde :

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/une protection du visage

P264 Bien se laver la peau après utilisation

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.20.2018

Page 2 sur 9

Oxyde de calcium, qualité laboratoire

- P261 Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, les bruines, les vapeurs, les jets.
P271 À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées
P305+P351+P338+P310 SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau durant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.
P321 Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).
P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser
P302+P352 En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec du savon et de l'eau
P332+P313 En cas d'irritation de la peau : Obtenir des soins médicaux.
P304+P340+P312 En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
P405 Stocker dans un endroit fermé à clé
P403+P233 Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le conteneur bien fermé.
P501 Éliminer le contenu et récipient comme indiqué dans Section 13.

Dangers non classés par ailleurs : Aucun(e)

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

| Identification | Nom | Poids % |
|---------------------------|------------------|---------|
| Numéro CAS : 1305-78-8 | oxyde de calcium | >98 |

Informations supplémentaires : Aucun(e)

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

Après inhalation :

- Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable
- Maintenir les voies aériennes non obstruées
- Consulter un médecin en cas de malaise
- Déplacer la personne incommodée, à l'air frais
- Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin en cas de malaise

Après un contact avec la peau :

- Rincer la zone au savon et à l'eau
- Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin
- Laver la zone avec au savon et à l'eau
- Consulter un médecin si des symptômes surviennent ou persistent

Après un contact avec les yeux :

- Rincer les yeux exposé doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes
- Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin
- Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage
- Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Après ingestion :

- Rincer abondamment la bouche
- Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.20.2018

Page 3 sur 9

Oxyde de calcium, qualité laboratoire

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Non déterminé ou non disponible

Symptômes et effets retardés :

Non déterminé ou non disponible

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

Notes pour le médecin :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage

Agents d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou non disponible

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Utiliser un équipement typique de lutte contre l'incendie, un appareil respiratoire autonome, une combinaison spéciale fermée hermétiquement

Précautions particulières :

Le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone peuvent se dégager en cas de combustion
L'échauffement cause une augmentation de la pression, un risque d'éclatement et de combustion

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate
Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels
Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Précautions environnementales :

Ne devrait pas être libéré dans l'environnement
Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection
Balayer ou ramasser la matière solide tout en réduisant le dégagement de poussière
Éliminer les contenus / conteneurs conformément aux règlements locaux

Référence à d'autres sections :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.20.2018

Page 4 sur 9

Oxyde de calcium, qualité laboratoire

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.

Éviter de respirer les poussières.

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Conserver le conteneur bien fermé.

Garder le récipient sec.

Entreposer dans un endroit froid et bien ventilé.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

| Pays (base juridique) | Substance | Identificatio n | Concentration autorisée |
|-----------------------|------------------|--------------------|--|
| ACGIH | oxyde de calcium | 1305-78-8 | ACGIH TLV MPT : 2 mg/m ³ 8 heures, |
| NIOSH | oxyde de calcium | 1305-78-8 | NIOSH LER - MPT : 2 mg/m ³ 10 heures, |
| United States (OSHA) | oxyde de calcium | 1305-78-8 | OSHA LEP MPT : 5 mg/m ³ 8 heures, |

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Informations sur les procédures de surveillance :

Il peut être requis de surveiller la concentration de substances dans la zone respiratoire des travailleurs ou sur le lieu de travail en général pour confirmer la conformité avec les valeurs VLEP et la pertinence des contrôles de l'exposition.

La surveillance biologique peut également être appropriée pour certaines substances.

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Porter des vêtements appropriés afin d'éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations en suspens dans l'air au-dessous des limites d'exposition recommandées (s'il y a lieu) ou à un niveau acceptable (dans des pays où les limites d'exposition n'ont pas été spécifiées), il convient de porter un respirateur homologué.

Mesures générales d'hygiène :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.20.2018

Page 5 sur 9

Oxyde de calcium, qualité laboratoire

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.
Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.
Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

| | |
|---|--------------------------------|
| Apparence (état physique, couleur) : | Solide blanc |
| Odeur : | Inodore |
| Seuil d'odeur : | Non déterminé |
| Valeur pH : | 12,5 à 12,8 à 1,65 g/l à 25 °C |
| Point de fusion / point de congélation : | 2570° C |
| Point/intervalle d'ébullition : | 2,850° C (5,162° F) |
| Point d'éclair : | Non déterminé |
| Taux d'évaporation : | Non déterminé |
| Inflammabilité (solide, gazeux) : | Non déterminé |
| Limite d'explosion supérieure : | Non déterminé |
| Limite d'explosion inférieure : | Non déterminé |
| Pression de vapeur : | Non déterminé |
| Densité de vapeur : | Non déterminé |
| Densité : | 3,3 g/ml à 25 °C |
| Densité relative : | Non déterminé |
| Solubilités : | Réagit à l'eau |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) : | Non déterminé |
| Température d'autoinflammation : | Non déterminé |
| Température de décomposition : | Non déterminé |
| Viscosité dynamique : | Non déterminé |
| Viscosité cinématique : | Non déterminé |
| Propriétés explosives | Non déterminé |
| Propriétés comburantes | Non déterminé |

Informations supplémentaires

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Possibilité de réactions dangereuses :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Conditions à éviter :

Aucun connu.

Matériaux incompatibles :

Strong acids. Strong bases. Oxidizing agents.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.20.2018

Page 6 sur 9

Oxyde de calcium, qualité laboratoire

Produits de décomposition dangereux :

Aucun connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Corrosion/irritation de la peau

Évaluation : Provoque une irritation cutanée

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

| Nom | Résultat |
|------------------|--|
| oxyde de calcium | H315 : Provoque une irritation cutanée |

Dommmages/irritations oculaires sévères

Évaluation : Provoque de sérieuses lésions aux yeux.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

| Nom | Résultat |
|------------------|--|
| oxyde de calcium | H318 : Provoque des lésions oculaires graves |

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Centre international de recherche sur le cancer (IARC) Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Programme national de toxicologie (PNT) : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Mutagénicité cellulaire germinale

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation : Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.20.2018

Page 7 sur 9

Oxyde de calcium, qualité laboratoire

| Nom | Résultat |
|------------------|--|
| oxyde de calcium | Toxicité spécifique pour l'organe cible - exposition unique - H335: Peut entraîner une irritation des voies respiratoires. |

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables : Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques : Aucune donnée disponible.

Autres informations : Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité chronique (à long terme)

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Persistance et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :

Il ressort de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.20.2018

Page 8 sur 9

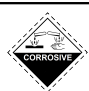
Oxyde de calcium, qualité laboratoire

| | |
|--|----------------|
| N° UN | Non réglementé |
| Nom d'expédition approprié UN | Non réglementé |
| Classe(s) de danger UN pour le transport | Aucun(e) |
| Groupe d'emballage | Aucun(e) |
| Risques environnementaux | Aucun(e) |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Aucun(e) |

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

| | |
|--|----------------|
| N° UN | Non réglementé |
| Nom d'expédition approprié UN | Non réglementé |
| Classe(s) de danger UN pour le transport | Aucun(e) |
| Groupe d'emballage | Aucun(e) |
| Risques environnementaux | Aucun(e) |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Aucun(e) |

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

| | |
|--|---|
| N° UN | 1910 |
| Nom d'expédition approprié UN | Oxyde de calcium. |
| Classe(s) de danger UN pour le transport | 8  |
| Groupe d'emballage | III |
| Risques environnementaux | Aucun(e) |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Aucun(e) |
| Quantités faisant l'objet d'une exception | 30g/30mL |
| Passager et cargo | 25KG |
| Cargo aérien uniquement | 100KG |
| Quantité limitée | 5KG |

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) :

| | | |
|-----------|------------------|------------|
| 1305-78-8 | oxyde de calcium | répertorié |
|-----------|------------------|------------|

Liste extérieure des substances (NDSL) : Non déterminé

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 01.20.2018

Page 9 sur 9

Oxyde de calcium, qualité laboratoire

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Disclaimer:

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits dangereux et les directives SIMDUT 2015. Les informations de cette FDS sont correctes à notre connaissance et en fonction des informations disponibles. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l'utilisateur en matière de manipulation, d'utilisation, d'entreposage, de transport et d'élimination sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières, sauf si précisé dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

NFPA : 3-0-2

HMIS : 3-0-2

Date de préparation initiale : 01.20.2018

Fin de la fiche signalétique de sécurité de produit